

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Les Anglais à la Barbade

Pierre Morère

Numéro 11-12, 1969

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1056270ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1056270ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Morère, P. (1969). Les Anglais à la Barbade. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*,(11-12), 187–191. <https://doi.org/10.7202/1056270ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1969

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Les Anglais à la Barbade

par
Pierre MORÈRE

Le touriste qui arrive à la Barbade pour la première fois est toujours frappé par une certaine atmosphère anglaise qui imprègne maints aspects de la vie de l'île. A l'heure du thé, les rues de Bridgetown, la capitale, sont encombrées par des embouteillages comme dans n'importe quelle ville de Grande-Bretagne. Au Parlement qui donne sur Trafalgar Square, on retrouve avec surprise les masses en or sculpté, symboles traditionnels de la démocratie britannique. Chaque village possède son église anglicane surmontée de ces *tours* carrées que l'on aperçoit dans tout paysage anglais, et cette église est souvent enclose dans un vieux cimetière à la pelouse soigneusement entretenue. Ces premières impressions que glane le touriste ne manquent pas de se confirmer dès que l'on aborde l'histoire de l'île. Cette marque profonde de la civilisation britannique a d'ailleurs valu à la Barbade le nom de *petite Angleterre*.



Il serait inexact d'expliquer le caractère britannique de la Barbade uniquement par trois cents ans de présence anglaise, car les îles voisines qui ont été longtemps aussi sous contrôle britannique ne possèdent pas des traits si typiques. Sans doute faut-il chercher plutôt la raison de cette atmosphère toute particulière dans les liens étroits qui ont toujours uni la Barbade à l'ancienne métropole.

LA COLONISATION DE LA BARBADE PAR LES ANGLAIS

La Barbade, comme les autres Antilles, était peuplée à l'origine d'Indiens arawaks qui, pense-t-on généralement

étaient venus du continent sud-américain. Ces premiers habitants avaient disparu de l'île lors de l'arrivée des Anglais car ils avaient été auparavant décimés par une autre peuplade d'Indiens : les Caraïbes, et d'autre part les Espagnols qui avaient envoyé un grand nombre d'entre eux à Hispaniola.

Une expédition commandée par Sir Thomas Warner vers les années 1620-1624 amena des colons anglais dans la région, mais ils trouvèrent à leur arrivée l'île ravagée par la sécheresse et préférèrent aller s'installer à Saint-Kitts. Ce n'est qu'au début de l'année 1625 que les Anglais prirent officiellement possession de la Barbade lorsqu'un bateau commandé par le capitaine John Powell accosta et que ses marins érigèrent symboliquement une croix portant l'inscription *James, King of England and of this island*. Cette prise de possession n'était toutefois que formelle ; elle ne devint effective qu'en février 1627 avec le débarquement de quatre-vingts colons amenés par le *William and John*. Le nombre des immigrants anglais devait encore s'accroître l'année suivante.

La Barbade fut placée sous le régime dit du *Proprietary System*¹. Par lettres patentes, le roi d'Angleterre Charles I^{er} accorda la propriété des îles de la Caraïbe à Lord Carlisle. La décision royale fut mise en question par Courteen, l'armateur des bateaux qui avaient amené les premiers colons. Il suggéra à Lord Montgomery de réclamer la propriété de l'île. Charles I^{er} accepta et signa de nouvelles lettres patentes accordant la Barbade à ce dernier. Carlisle, de son côté, réagit fermement en dépêchant dans l'île de nouveaux colons qui fondèrent la ville de Saint-Michel, aujourd'hui Bridgetown. A la mort de Lord Carlisle en 1636, les îles caraïbes furent placées sous hypothèque pour couvrir les dettes qu'il laissait.

La guerre civile qui éclata en Angleterre laissa quelque temps en suspens le problème de la « propriété » de la Barbade. Au cours de cette période, l'île tenta au début d'observer une stricte neutralité, mais au fur et à mesure que le conflit se développait, elle finit par prendre le parti du roi, et c'est en son nom que Willoughby se chargea d'administrer la colonie. Toutefois, après que la victoire des Puritains fut complète en Angleterre, Cromwell envoya une expédition en Barbade qui n'opposa pas de longue résistance. L'île capitula en 1652 et Cromwell désigna un nouveau gou-

1. Par le **Proprietary System** le Souverain accordait à un noble la propriété des terres nouvellement découvertes qu'il avait la charge d'exploiter et de mettre en valeur.

verneur qui resta en place jusqu'à la Restauration. Lorsque le roi Charles II monta sur le trône, le *Proprietary System* fut sévèrement critiqué à la fois par les planteurs de Barbade et par les négociants de Londres. Il importait en effet que les domaines fussent parfaitement délimités pour les mettre pleinement en valeur. Or, le cadastre de l'île était mal tenu et il en résultait que les droits de propriété étaient très vagues. Un compromis, élaboré en 1663, permit d'apporter une solution à ce problème. Les droits de propriété accordés à Lord Carlisle furent rétrocédés à la Couronne. Il fut alors décidé que la colonie devrait rapporter à la Métropole un revenu fixé à $4\frac{1}{2}\%$ de son produit global annuel par décision de l'assemblée locale en 1663. Cette mesure ne manqua pas de provoquer au début un sérieux mécontentement. Elle ne devait cependant être abolie qu'en 1838 par le Parlement de Westminster.

L'Angleterre peut s'enorgueillir de n'avoir jamais été envahie depuis sa conquête par Guillaume le Conquérant en 1066. La Barbade, quant à elle, n'a jamais été conquise par des étrangers bien qu'elle fût à maintes reprises en passe de l'être. En 1665, la marine anglaise dérouta l'amiral hollandais de Ruyter qui tentait de s'en emparer. Un certain nombre de forts furent construits le long des côtes au cours du XVIII^e siècle afin de protéger l'île contre les incursions toujours possibles des Français et des Espagnols. Une première menace fut écartée en 1782 lorsque Rodney remporta la victoire des Saintes, et une seconde menace fut également écartée en 1805 quand le célèbre amiral Nelson repoussa les flottes française et espagnole qui croisaient au large de Sainte-Lucie. C'est pour commémorer cette victoire que fut érigée à Bridgetown une statue de Nelson sur la place la plus connue de la ville : Trafalgar Square.

Les premiers colons installés en Barbade cultivaient essentiellement du tabac et du coton. La canne à sucre fut introduite en 1640 et fut cultivée de façon intensive à partir de 1652, en particulier grâce à l'aide hollandaise.

Aux XVIII^e et XIX^e siècles, la Barbade fut une colonie prospère. Son régime économique était celui de toutes les autres Antilles et la terre était répartie entre quelques riches planteurs. Cette prospérité se maintint jusqu'en 1831, où les effets conjugués d'un cyclone et de l'émancipation des esclaves devaient amener une crise économique. Le million trois quart de livres sterling que le Trésor britannique versa en compensation n'atténua que fort peu les effets de la crise.

Il est à noter cependant que l'abolition de l'esclavage (décidée à la suite de la campagne menée en Angleterre par Wilberforce et ses amis) n'améliora guère au départ la condition des Noirs. La minorité blanche contrôlait toujours les secteurs-clés de l'économie de l'île.

Quelques années plus tard, la Barbade fut le théâtre de désordres graves. Le Colonial Office de Londres désirait regrouper les îles au vent sous une administration commune. Le gouverneur John Pope Hennessy fut particulièrement chargé par le gouvernement britannique de convaincre l'assemblée législative de Barbade qui s'opposait à ce projet. Les membres de cette assemblée étaient les élus des classes les plus favorisées de la société et représentaient donc des intérêts bien définis. Les travailleurs, estimant au contraire que le projet de Londres améliorerait leur condition, se soulevèrent. Hennessy fit donner la troupe, mais avec assez de discernement toutefois, et les pertes furent relativement peu nombreuses d'un côté et de l'autre. Le gouvernement anglais, lorsque la situation fut redevenue calme, eut cependant la sagesse de muter Hennessy à un autre poste.

L'ADMINISTRATION DE LA BARBADE

La loi de 1881 devait donner à la Barbade un exécutif bien équilibré. Il était créé un Comité exécutif qui comprenait le Conseil exécutif (c'est-à-dire le gouvernement), quatre membres de l'assemblée législative et un membre du Conseil législatif. Ce comité avait pour tâche d'étudier les transactions financières et les divers projets de loi.

En Barbade comme ailleurs, la politique coloniale de l'Angleterre a consisté, dans la mesure du possible et toutes les fois que ses intérêts le permettaient, à laisser les habitants de l'île s'administrer eux-mêmes. Cette attitude est en fait tout à fait conforme à la vieille tradition britannique du « gouvernement local ».

Peu après le second conflit mondial, le régime administratif de la Barbade se modifie progressivement, et la Barbade devient pleinement autonome. Le gouvernement anglais perd le droit de légiférer directement mais peut toujours opposer son veto aux textes votés par l'assemblée législative. Le Conseil législatif se compose alors de quinze membres nommés par la Souveraine et n'est pas sans rappeler

la Chambre des Lords en Angleterre. L'Assemblée législative est issue du suffrage universel. Composée de vingt-quatre députés, elle est élue pour cinq ans. On note aussi, à ce moment-là, l'existence, comme en Grande-Bretagne d'un Conseil privé composé du gouverneur, de l'Attorney général et du Premier Ministre ; le gouvernement se réserve cependant encore le droit de leur adjoindre d'autres personnalités nommées.

La Barbade possède un gouvernement responsable devant l'Assemblée depuis 1958. Après l'échec du projet de fédération entre les diverses Antilles britanniques, la Barbade accède à l'indépendance en novembre 1966. Elle est aujourd'hui membre du Commonwealth.



La présence de la Barbade dans le Commonwealth lui permet de conserver des liens avec l'ancienne métropole. Il est vrai que ces liens sont maintenant essentiellement d'ordre affectif et culturel. Devant les impératifs économiques auxquels elle doit faire face, cette *petite Angleterre* de la Caraïbe se tourne surtout aujourd'hui vers le Canada qui accueille bon nombre de ses ressortissants, d'autant plus que le *Commonwealth Immigration Act* restreint le nombre des Antillais autorisés à émigrer chaque année en Angleterre.

PIERRE MORERE,

*Agrégé de l'Université, assistant d'anglais
au Centre d'enseignement supérieur littéraire
de Pointe-à-Pitre.*

